

Le calcul d'un mois incomplet Temps partiel

Par Sabrina Boubaka, le 10/01/2017 à 13:43

Bonjour, je souhaiterai savoir le calcul de mon salaire en temps partiel actuellement je suis en 28h. Sachant que je suis intérimaire mon contrat à commencé le 5 décembre jusqu'au 26 Mars .j'ai commencé à travaillé le 5 décembre.j'aimerai savoir le calcul pour le mois de décembre du 5 décembre au 31 décembre.sachant que mes horaires change tous le temps. merci d'avance

Par P.M., le 10/01/2017 à 13:56

Bonjour,

Normalement, vos horaires ne devraient pas changer sans cesse et comme intérimaire vous devriez être payée à l'heure mais sur la base de l'horaire contractuel...

Par Sabrina Boubaka, le 10/01/2017 à 14:42

on ne peut pas faire 121,33 x par le taux horaire - les heures non effectuées je suis entre 5h et 7H par jours?

Par P.M., le 10/01/2017 à 14:58

Vous avez travaillé 4 semaines donc cela devrait être 28 x 4 = 112 h...

Par Sabrina Boubaka, le 10/01/2017 à 15:05

par contre si c'est un mois complet 121,33H ? cordialement

Par P.M., le 10/01/2017 à 15:36

Vous n'êtes pas mensualisée donc vous êtes payée pour le nombre d'heures effectuées dans le mois ou pour lequel l'employeur ou plutôt l'entreprise utilisatrice aurait dû vous fournir du travail...

Certaines entreprises de travail temporaire (intérim) paient même par semaines entières lorsqu'elles sont à cheval sur deux mois...

Par Sabrina Boubaka, le 10/01/2017 à 16:04

c'est 140h par mois alors on est moins payé?

Par **P.M.**, le **10/01/2017** à **17:03**

Tout dépend le nombre de jours ouvrés qu'il y a dans le mois et les jours pendant lesquels vous travaillez...

Par Sabrina Boubaka, le 10/01/2017 à 17:37

d'accord merci beaucoup pour vos conseil bonne soirée